

Droits des femmes: à quoi doit servir le ministère ?

■ RAPPEL DES FAITS

Créé lors de l'accession au pouvoir de François Hollande, le 16 mai, le ministère aux Droits des femmes représente un premier pas indispensable vers l'égalité hommes-femmes.

L'égalité salariale? Les femmes restent lésées de plus de 20%. L'emploi? Elles supportent presque tout le temps partiel. Les revenus? Elles subissent les sous-Smic et les pensions rabotées. Le droit à l'IVG? Menacé. Parce que l'égalité entre les sexes est un combat qui reste à gagner, la création d'un ministère entièrement dédié aux Droits des femmes est porteur d'espoirs. Si les féministes se sont battues pour son existence, reste à savoir quelle politique compte mener le gouvernement avec cette structure pour atteindre pleinement l'égalité hommes-femmes... Il n'y a pas de secret, l'un des piliers essentiels de l'égalité passe par l'égalité professionnelle. Il s'agira entre autres, pour le ministère, de faire (enfin) appliquer les lois existantes.

ANNA MUSSO

Pas d'avancée sans un véritable partenariat avec les associations de terrain et de chercheuses

PAR FRANÇOISE PICQ, POLITISTE, SPÉCIALISTE DE L'HISTOIRE DU FÉMINISME, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE), MILITANTE HISTORIQUE DU MLF, MEMBRE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDES FÉMINISTES (ANEF).

« Avec le collectif Féministes en mouvements, qui regroupe 45 associations, nous sommes battues pour la création de ce ministère. Il faut resituer dans l'histoire les luttes féministes pour comprendre la nécessité d'une structure gouvernementale dédiée aux droits des femmes. Aujourd'hui, beaucoup croient que l'égalité est acquise, tellement elle semble une évidence, alors qu'à chaque fois nous devons recommencer la démonstration. L'égalité est un principe, mais n'existe pas dans la pratique. En 1974, la France a été le premier pays à créer une structure dédiée aux femmes avec un secrétariat d'État à la condition féminine. À l'époque, il s'agissait plus d'un effet d'annonce que d'une réelle volonté d'avancer vers l'égalité hommes-femmes. Puis en 1981, il y eut un ministère des Droits des femmes, avec Yvette

Roudy en tant que ministre de plein exercice. Les relations n'étaient pas très simples, parce que, d'une part, les féministes étaient sur des positions anti-institutionnelles et, d'autre part, Yvette Roudy recrutait des féministes mais ne prenait pas suffisamment en compte les travaux des

associations féministes, qu'il s'agisse de recherche ou d'études de terrain. Depuis, à chaque nouveau gouvernement on a oublié assez régulièrement la question des femmes. À chaque fois l'égalité hommes-femmes repart de zéro même si un référentiel commun s'est construit progressivement. Par exemple, aujourd'hui, on ne parle plus en termes de "condition féminine" qui était

une formulation de droite, mais de "droits des femmes" qui était au départ une idée marquée à gauche. Les féministes ont donc commencé à revendiquer la création d'un ministère pleinement dédié aux femmes. Les Féministes en mouvements portent haut et fort cette revendication

constitue pas un petit dossier à côté de la politique mais soit traitée au cœur de l'action gouvernementale. Il faut qu'il ait une administration dédiée et un budget d'intervention.

Ce qui représenterait un véritable changement par rapport à la période Roudy, c'est que les associations de terrain et de chercheuses soient écoutées par le ministère. Il faudrait travailler ensemble, en un véritable partenariat. L'un des piliers essentiels de l'égalité hommes-femmes passe par l'égalité professionnelle. C'est l'un des dossiers prioritaires que le ministère devra prendre en charge. Car les lois s'accumulent depuis le début des années 1970, mais ces outils juridiques ne sont pas appliqués. Le ministère doit veiller à rendre visibles et applicables les lois. Il faut une volonté politique et des actions contraignantes. Il a aussi un rôle très important d'évaluation des politiques. Il ne faudrait pas que ce ministère devienne une tête d'affiche et soit freiné par des administrations, un manque de budget... Dans la période des arbitrages pour les budgets on sait qu'il y aura des diminutions de crédits, il faudra donc se battre.

A priori, je pense qu'il est très positif que la ministre soit également porte-parole du gouvernement. Car la question des femmes doit se trouver ainsi au cœur du système politique. Maintenant, à l'usage, cette double casquette peut aussi produire l'effet inverse: son rôle de porte-parole peut l'obliger à une certaine neutralité entre les ministères... C'est une question de rapport de forces et de soutiens. Les 40 propositions pour les femmes de François Hollande sont impeccables, mais elles ne sont pas portées haut et fort par le gouvernement. Dans le cadre de la deuxième édition des rencontres d'été des Féministes en mouvements qui se dérouleront les 7 et 8 juillet prochains à Évry, je suis responsable d'un atelier sur la question que l'on appelle dans les instances européennes "le triangle de velours", qui montre que les avancées pour la cause des femmes reposent sur trois piliers: les institutions, les associations de terrain et la recherche. »

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA MUSSO



Un des piliers essentiels de l'égalité hommes-femmes passe par l'égalité professionnelle. C'est l'un des dossiers prioritaires que le ministère devra prendre en charge.

L'équilibre est à trouver pour donner une place juste, mais limitée, à la victimisation

PAR VÉRONIQUE LE GOAZIOU, SOCIOLOGUE ET PHILOSOPHE, CHERCHEUSE ASSOCIÉE AU CNRS.

La création d'un ministère des Droits des femmes lors de l'accession au pouvoir de François Hollande, le 16 mai dernier, est incontestablement une bonne chose après la vacance du poste sous la mandature de l'ex-président de la République. L'examen des appellations et des missions d'un tel ministère montre l'évolution des priorités comme des mentalités: l'on parlait (encore) de la condition féminine en 1974 (lorsque Françoise Giroud en fut la secrétaire d'État), puis des droits de la femme en 1981, avec Yvette Roudy, puis enfin des droits des femmes en 1988, avec Michèle André. Quant aux missions, elles semblent s'être élargies depuis l'égalité au travail et la formation professionnelle jusqu'à la parité en politique dans les années 2000 et la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les stéréotypes aujourd'hui. Ce ministère est incontestablement une bonne chose car, malgré les lois votées depuis la fin des années 1960,

il y a encore beaucoup de combats à mener pour passer du droit aux faits. Gageons que la nouvelle ministre et son équipe, mais aussi tous les féministes (hommes et femmes) sauront y contribuer. J'aurais toutefois deux vœux à leur adresser.

Le premier serait que ce ministère donne une place juste mais limitée à la victimisation. Que les femmes souffrent de discriminations au travail et d'un plafond de verre dans leur carrière, qu'elles fassent l'objet

de multiples enquêtes ont permis de le déterminer. Mais les femmes ne sont pas seulement des victimes et j'aimerais beaucoup qu'elles ne soient pas enfermées dans ce qui n'est pas loin d'apparaître comme un nouveau statut, lequel n'est en réalité qu'un habillage maladroit d'une antique et supposée infériorité féminine. L'équilibre n'est pas facile à trouver, mais faire valoir les droits des femmes et prendre acte de ce à quoi elles aspirent ne sauraient se réduire à la mo-

féministes et les formations politiques de gauche dans les années 1970: lutte des classes ou lutte des sexes? se demandait-on. Je serais ravie que l'on se repose la question aujourd'hui et formulerais volontiers le souhait que les deux luttes se mènent de concert. Car indéniablement aucune d'entre elles ne fait les deux. Rappelons une évidence: si les femmes doivent encore se battre pour faire valoir leurs droits, être les pilotes de leur vie et accéder à l'autonomie qu'elles auront choisie, c'est encore plus vrai de celles qui sont situées aux bas échelons de l'échelle sociale. Les différences de revenus, de positions et de ressources, et les inégalités qui s'ensuivent sont à bien des égards aussi importantes et même redoublent et aggravent les différences entre les sexes. Pour cette raison, il me semblerait utile que le nouveau ministère des Droits des femmes, et plus largement les féministes aillent aussi conduire la lutte auprès des populations et au sein des territoires où l'on peine à les entendre et à les voir.

« Faire valoir les droits des femmes et prendre acte de ce à quoi elles aspirent ne sauraient se réduire à la monotone évocation de leurs souffrances et de leurs plaintes. »

de stéréotypes dès les premières interactions entre garçons et filles dans les cours d'école, qu'elles soient encore trop souvent cantonnées à des tâches familiales et domestiques et qu'elles subissent diverses formes de violences dans l'espace public ou dans leur famille, c'est indéniable et

notone évocation de leurs souffrances et de leurs plaintes.

Mon second vœu est que ce ministère n'oublie pas que toutes les femmes sont loin d'être égales entre elles. Voilà qui nous ramène à de vieux questionnements et à de belles passes d'armes entre les mouvements

Une activité transversale pour analyser toutes les politiques économiques du point de vue du genre

PAR RACHEL SILVERA, ÉCONOMISTE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À PARIS-X ET MEMBRE DU GROUPE DE RECHERCHE « MARCHÉ DU TRAVAIL ET GENRE ».

La création de ce ministère donne enfin une place centrale à la mission de l'égalité des droits des femmes. Ce n'est pas simplement un sous-secrétariat, ou une dilution de cet objectif de l'égalité, comme cela a pu se produire auparavant. Cette institution rend visible cet objectif de l'égalité à part entière. C'est essentiel. Pour atteindre l'égalité hommes-femmes, ce ministère doit pouvoir mener une double politique. Il faudra qu'il se batte à la fois pour l'égalité réelle dans tous les domaines – dont ceux qui concernent directement mon travail, à savoir l'égalité professionnelle –, mais aussi qu'il mène une activité transversale auprès des autres ministères pour que, enfin – et c'est mon combat depuis des années –, toutes les politiques économiques soient analysées du point de vue du genre, avant même d'être réalisées. Le nouveau ministère doit systématiquement être associé à cette question: «*Quelle répercussion cette mesure aura-t-elle sur les femmes et les hommes?*» Aucun domaine ne devrait échapper à cette analyse... Toutes les questions concernant les décisions qui seront prises en matière d'emploi, de politique fiscale, de politique familiale, de politique sociale, devront se conjuguer avec la dimension du genre. Il est du rôle du ministère de remplir et de garantir cette mission. D'ailleurs, pour la grande conférence sociale du 9 et 10 juillet, nous espérons non seulement que l'égalité soit abordée dans la table ronde qui y sera consacrée, mais aussi que le ministère des Droits des femmes joue un rôle indirect auprès de l'ensemble des autres tables rondes sur l'emploi, les salaires, le Smic, etc. Car, si le Smic était augmenté, par exemple, cela toucherait directement les femmes, qui représentent près de 80 % des smicards. En France, nous sommes encore loin

de l'égalité professionnelle, car nos lois ne sont toujours pas appliquées. Une des priorités du ministère doit être de réviser, encore une fois, la loi de 2006 sur l'égalité professionnelle – et son décret d'application dénoncé par tout le monde, y compris par Mme Zimmermann, députée de l'UMP, comme étant inefficace. Son objectif s'est dilué, les sanctions sont sans cesse reportées, les possibilités d'évoquer des difficultés économiques pour ne pas appliquer l'égalité professionnelle sont utilisées par les entreprises, les inspecteurs du travail ont très peu de moyens pour mettre en œuvre ce décret... il faut donc que les sanctions

« Il est temps que le principe "un salaire égal pour un travail de valeur comparable" soit enfin appliqué. »

et le contrôle soient effectifs. Il y a urgence! Un nouveau décret devrait permettre de sanctionner immédiatement les entreprises qui ne jouent pas le jeu. Une avancée serait de montrer l'exemple en sanctionnant au moins une première entreprise... Il faut également que les moyens des inspections du travail soient renforcés et que l'égalité soit une priorité. Il est regrettable que les accords égalité dans les entreprises soient si peu nombreux, il n'en existe qu'environ 10 %. Il faut donner les moyens aux partenaires sociaux pour qu'ils négocient réellement sur ce dossier de l'égalité professionnelle, avec l'équipe de la conférence sociale. Il faut donc aussi fournir des moyens supplémentaires d'accompagnement et de formation systématiques aux acteurs de l'entreprise pour qu'ils se mobilisent réellement sur l'égalité professionnelle.

Par ailleurs, je souhaite qu'un nouveau dossier soit abordé: l'évaluation et la revalorisation des emplois à dominance féminine. C'est un enjeu essentiel, puisque, aujourd'hui, beaucoup de métiers exercés majoritairement par des femmes sont mal rémunérés, alors qu'ils font appel à des compétences égales à celles d'autres postes mieux rétribués. Par exemple, est-il normal qu'une assistante de direction trilingue soit moins bien positionnée et rémunérée qu'un technicien? Je viens d'achever, avec Séverine Lemièrre, un guide sur ce sujet pour le défenseur des droits, qui sera publié à l'automne. Ce guide vise à négocier l'égalité dans les classifications professionnelles et dans les méthodes d'évaluation des emplois. Il est temps que le principe «*un salaire égal pour un travail de valeur comparable*» soit enfin appliqué. Nous espérons que ce dossier sera pris en main par l'ensemble des acteurs du travail et pas le ministère, qui a annoncé la revalorisation des emplois à dominance féminine parmi ses objectifs.

Enfin, il faut rappeler que, ces dernières années, il y a eu un dérapage important autour du temps partiel subi. Non seulement, il n'est pas choisi par les salariés, qui sont en majorité des femmes, mais en plus, il ne correspond pas à un vrai emploi, mais à quelques heures de travail par mois, très mal réparties dans la journée, tôt le matin et tard le soir, et à des emplois très peu qualifiés et non reconnus dans notre société. Les secteurs du nettoyage, de l'aide à domicile et, dans une moindre mesure, de la grande distribution développent beaucoup ce type de contrats. Il est temps de chercher à limiter et à pénaliser le temps partiel contraint, et à réfléchir à un Smic mensuel pour ces salariés. »

PROPOS RECUEILLIS PAR A. M.

LA REVUE DE PRESSE

VERONIQUE LE GOAZIOU
MARIE-JUELLE GROS,
CATHERINE MALLAVAL,
LEONIE PLACE,
10 JUIN 2012.

Jeudi 17 mai. Alors que les nouveaux ministres se livrent à l'exercice de la passation de pouvoirs, Najat Vallaud-Belkacem se retrouve un peu seule. Bien beau d'avoir décroché un ministère de plein exercice, mais à qui serrer la main et avec qui poser sur le peron quand on ne succède à personne? (...) Délicie: «*J'ai décidé de demander à Yvette Roudy si elle accepterait de jouer le jeu.*» L'ancienne ministre des Droits de la femme de François Mitterrand ne s'est pas fait prier. Deux jours après tout le gouvernement, les deux femmes célèbrent le retour du ministère. «*C'était symbolique, mais j'y tenais.*», raconte Najat Vallaud-Belkacem. Avant de la quitter, Yvette Roudy lui glisse: «*Tu vas avoir des tas d'ennemis partout. Ce n'est pas un sujet consensuel.*»

DELPHINE PEREZ
LE 18 JUIN 2012.

Un demi-siècle après l'obtention par les femmes des droits de vote et d'éligibilité, le nombre de femmes élues à l'Assemblée a un impact direct sur les progrès de l'égalité, estime la nouvelle ministre des Droits des femmes: «*Tant qu'il n'y aura pas d'égalité et de meilleure représentation des femmes à l'Assemblée nationale, nous ne pourrons jamais être totalement heureux des résultats.*»

ILS ONT DIT...

NAJAT VALLAUD-BELKACEM, MINISTRE DES DROITS DES FEMMES ET PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT.
«*L'égalité professionnelle sera au cœur de la grande conférence sociale de juillet.* (...) François Hollande a prévu que les entreprises qui abusent des temps partiel contraints se verraient pénalisées. (...) C'est le véritable angle mort de l'égalité professionnelle.»

THALIA BRETON, PORTE-PAROLE DE L'ASSOCIATION OSEZ LE FÉMINISME.
«*En cinq ans, nous avons constaté un recul sur de nombreux plans. Les aides publiques aux associations qui accompagnent les femmes victimes de violences ont été remises en cause. La réforme des retraites a également eu un impact négatif. Avec un départ legal à la retraite à 62 ans au minimum et l'obligation de cotiser durant 41 annuités, les femmes, dont les congés maternité peuvent être à l'origine d'une carrière en dents de scie, ont été lésées par cette mesure. Sans oublier la fermeture de plusieurs centres d'IVG.*» France 24, 19 mai 2012.